



CADRE DE RÉFÉRENCE

MONTRÉAL PHYSIQUEMENT ACTIVE

DÉPÔT DE PROJET – 15 JUIN 2018



Cadre de référence pour le dépôt de projet de juin 2018
est une production de Montréal – Métropole en santé / Montréal physiquement active

7200, rue Hutchison, bureau 304
Montréal (Québec) H3N 1Z2
<http://mpa.montrealmetropoleensante.ca/>
<https://www.facebook.com/montrealphysiquementactive/>

Rédaction

Laurent Coué

Collaboration

Marylène Goudreault – Direction régionale de santé publique de Montréal
Frédéric Auclair – Association québécoise des CPE
Steeve Ager – Fillactive

Adoption

Membres du comité de coordination de MPA:

Myriam d'Auteuil – Sport et Loisir de l'Île de Montréal
Marylène Goudreault - Direction régionale de santé publique de Montréal
Caroline Pujol – Sports Montréal
Suzanne Laberge – Université de Montréal
Néhal Nassif – YMCA du Québec
Anne Pelletier - Direction régionale de santé publique de Montréal
Julie Roussin – Forum jeunesse de l'Île de Montréal
Annick St-Denis – Vélo Québec
Valérie Vivier – Québec en Forme
Milena Zajc – Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur
Steeve Ager – Fillactive
Frédéric Auclair – Association québécoise des CPE
Guillaume D'Amours – Regroupement des collèges du Montréal métropolitain
François Lebrun – Arrondissement RDP-PAT
Jean-François Pinsonneault – Ville de Montréal

Ce document est disponible en ligne à la section ressources – plan d'action du site Web
<http://mpa.montrealmetropoleensante.ca/>

MISE EN CONTEXTE

Mise en garde

Ce document a pour objectif d'expliquer les règles pour les actions qui seront déposées au plus tard le 15 juin 2018, dans le cadre de l'utilisation des sommes non attribuées du plan d'action 2017-2019 de Montréal physiquement active (MPA).

Toutefois, puisque les réflexions, autant du côté de Montréal – Métropole en santé (MMS) que de MPA, continue d'évoluer, il est fort probable que cette procédure ne soit pas celle qui sera utilisée lors du prochain plan d'action 2019-2021.

Un mode de vie physiquement actif : définition⁽¹⁾

Une personne physiquement active pratique diverses activités physiques, de fréquence et d'intensité variables, pour le plaisir et les bienfaits qui s'y rapportent. Ces activités comprennent aussi bien celles du quotidien, que nous pouvons faire à la maison, en plein air, à l'école, au travail et pour se déplacer, que les activités spécialisées, c'est-à-dire les exercices physiques, les sports et les loisirs physiquement actifs.

En résumé, l'activité physique pratiquée par une personne ayant un mode de vie physiquement actif peut être composée de trois types d'activités :

1. Activités physiques utilitaires (entretenir son jardin, magasiner, etc.)
2. Activités de déplacement pour le plaisir ou à des fins de transport (marche, vélo, descente et montée d'escaliers, etc.)
3. Activités sportives et physiques récréatives (activités spécialisées)

Notre vision⁽¹⁾

L'activité physique étant une composante essentielle du bien-être de l'être humain et de l'essor d'une société, il faut agir de manière concertée et immédiate pour faire face au problème d'inactivité physique qui touche l'île de Montréal et qui peut avoir une incidence importante sur son développement social et économique.

Pour contrer ce problème, il est souhaité qu'en **2025, à la grandeur de l'île, Montréal est une métropole physiquement active, inclusive et accessible à tous, reconnue mondialement pour la qualité de son milieu de vie et son dynamisme sportif.**

Notre mission⁽¹⁾

Même bien informés, bien disposés et animés par une volonté tenace, il nous est parfois difficile de bouger régulièrement, de bien nous nourrir, d'être satisfaits de notre image corporelle et de ne pas nous laisser tenter par des produits miracles pour maigrir. Mais une chose est claire: si l'environnement reste le même, il sera difficile pour les individus et les familles de faire des changements et de les maintenir. Il faut donc réduire les pressions sociétales qui rendent les environnements obésogènes. En fait, il faut «rendre les choix sains plus faciles à faire et les choix moins sains plus difficiles à faire». Notre mission se formule donc ainsi :

Mettre en place des environnements favorables à un mode de vie physiquement actif sur l'île de Montréal.

(1) [Version intégrale de la Politique du sport et de l'activité physique](#)

Composantes des environnements favorables ⁽²⁾

Le modèle des environnements favorables à la santé permet d’analyser une situation en prenant compte des multiples facettes que comprend l’environnement. Afin d’évaluer si un milieu est favorable à la santé, quatre composantes de l’environnement sont considérées :

- L’environnement **physique**, qui fait référence à l’environnement bâti, aux aménagements urbains, aux infrastructures et à l’accessibilité géographique des services.
- L’environnement **socioculturel**, qui renvoie aux normes sociales, aux conventions et aux perceptions.
- L’environnement **économique**, qui comprend le contexte financier, le marché de l’emploi, les pratiques commerciales ainsi que le prix des biens et services.
- L’environnement **politique**, qui inclut les règlements, les lois et les politiques.



Modèle tiré du document *Pour une vision commune des environnements favorables*

L’analyse de l’environnement peut se faire à différentes échelles. Par exemple, le contexte à **l’échelle micro** s’applique aux personnes ou petits groupes de personnes. **L’échelle méso** s’applique à des quartiers, des milieux de vie, des milieux scolaires, des milieux de travail ou des milieux de garde. Tandis que **l’échelle macro** intéressent plutôt les paliers régionaux, provinciaux et nationaux qui caractérisent ou façonnent l’environnement urbain.

(2) [Pour une vision commune des environnements favorables à la SA, au MVPA et à la prévention des problèmes reliés au poids](#)



PROCESSUS D'OCTROI D'UN SOUTIEN MPA

Soutenu financièrement par *Montréal – Métropole en santé*, le plan d'action régional 2014-2025 de *Montréal physiquement active* propose une série d'orientations et des priorités d'action qui ont été revues, au printemps 2017, par chacun des axes de la mobilisation MPA. Cet exercice a permis d'identifier des projets porteurs pour lesquels il serait avantageux de soutenir afin d'atteindre les énoncés de vision et de mission de la mobilisation.

Bien que plus d'une dizaine de projets aient été financés, un montant non attribué dans chacun des axes demeure. C'est donc dans ce contexte qu'un processus pour l'utilisation des sommes encore disponibles a été développé. Ce processus permettra d'identifier les enjeux à prioriser dans les années à venir pour chacun des axes et, ainsi, assurer une cohérence entre la mission de la mobilisation et les financements octroyés dans le cadre du plan d'action 2017-2019 de MPA.

Priorités d'action 2017-2019 de MPA

Le plan d'action de MPA a pour objectif de mettre en place des environnements favorables à un mode de vie physiquement actif sur l'île de Montréal. Pour ce faire, les membres des quatre axes de MPA ont priorisé des actions à mener en 2017-2019, qui sont les suivantes:

AMÉNAGER DES MILIEUX DE VIE EN FAVEUR DE L'ACTIVITÉ PHYSIQUE ET DES DÉPLACEMENTS ACTIFS

- Développer des stratégies de promotion et d'influence en lien avec les bonnes pratiques d'aménagement et de transport actif et collectif.
- Évaluer l'intégration des bonnes pratiques de transport actif dans les aménagements de rue et faire des suivis de projets pour identifier les enjeux persistants sur le territoire.
- Documentation de processus, projets de design actif ou de transport actif, critères en contexte montréalais

ASSURER LE PLEIN AIR URBAIN

- Développer des programmes de plein air urbain pour le rendre accessible et animer les parcs et berges montréalais en toute saison, en visant plus particulièrement les jeunes, les familles et les nouveaux arrivants.

VALORISER LA PRATIQUE SPORTIVE ET SES ÉVÈNEMENTS

- Valoriser la profession d'entraîneur en favorisant la formation continue, le transfert de connaissances et la reconnaissance.
- Favoriser la pratique sportive par le développement d'actions concertées, intégrées aux évènements sportifs d'envergure.

PROMOUVOIR ET COMMUNIQUER UN MODE DE VIE PHYSIQUEMENT ACTIF

- Prioriser des mesures conjointes pour joindre les jeunes et leurs familles, particulièrement les jeunes moins actifs.
- Favoriser la création d'environnements favorables au mode de vie physiquement actif en vue d'améliorer la qualité de vie dans les zones défavorisées.
- Favoriser l'acquisition des habiletés physiques des bases des jeunes.

Principes directeurs

En plus des priorités d'actions identifiées par les quatre axes, les principes directeurs suivants, inspiré de la charte de Toronto, guideront l'analyse des projets pour l'allocation du financement:

- réduire les inégalités sociales liées à la santé selon les principes du développement durable et de l'accessibilité universelle;
- rendre l'activité physique attrayante pour tous;
- engager les citoyens et la communauté locale à adopter et maintenir un mode de vie physiquement actif;
- assurer une cohésion régionale entre les partenaires œuvrant en saines habitudes de vie;
- travailler en partenariat et soutenir les acteurs de la société civile;
- favoriser la connaissance, partager l'expertise et faire connaître les initiatives inspirantes et probantes.

Les projets devront également:

- être pertinent avec une ou plusieurs priorités d'action identifiées par les axes;
- agir favorablement sur les environnements (préciser sur quels environnements les actions sont susceptibles d'amener des changements);
- démontrer comment sera évaluée l'atteinte des objectifs, en précisant notamment quels indicateurs et quels outils de mesure seront utilisés;
- présenter un potentiel de maintien des effets dans le temps et leur transférabilité (qu'est-ce qui va rester);
- se servir et utiliser l'expertise existante (données probantes, outils, documentations...);
- être unique et ainsi éviter le dédoublement avec d'autres projets existants, en démontrant sa complémentarité avec les initiatives déjà présentes (positionnement par rapport aux projets existants des autres organisations);
- présenter une ventilation budgétaire.

MODALITÉS DE SOUTIEN

Critères d'admissibilité

Organisations admissibles

Tous les types d'organismes peuvent soumettre un projet (institutionnelle, OBNL, entreprise privée) pourvu qu'un représentant siège à l'axe dans lequel il le dépose. Le dépositaire peut également être le porteur d'un axe.

NOTE : Un projet refusé en juin 2017 peut être déposé de nouveau dans le cadre de ce financement.

Projets admissibles

Les projets devront couvrir une ou plusieurs composantes de l'environnement (physique, politique, économique ou social). Ils devront cibler l'ensemble de la population d'un secteur ou des populations spécifiques ou devront avoir différentes échelles d'action : supra-locale (rejoindre minimalement le territoire de trois arrondissements), régionale, provinciale (avec un grand impact régional montréalais).

Un projet qui intervient à l'échelle supra-locale devra démontrer la pertinence d'agir à ce niveau et justifier les impacts qui en découlent à l'échelle régionale.

Conformément à l'entente de MMS, les projets soumis doivent être réalisés avant le 31 mars 2019.

Dépenses admissibles

Les dépenses admissibles en lien avec le financement doivent servir exclusivement à soutenir les activités du projet. Elles comprennent les salaires des ressources humaines (à l'exception du salaire pour le personnel régulier), les frais de communication, les frais liés à la tenue d'activités, les ressources matérielles, les frais de transport et de déplacement, ainsi que des frais de gestion qui ne doivent pas dépasser 5% de la subvention accordée. Les frais de gestion comprennent les dépenses liées aux tâches administratives et comptables quant à la gestion de l'enveloppe budgétaire.

Processus de soumission de projet

Identification des projets dans les axes

Les partenaires de chacun des axes seront invités à réfléchir aux enjeux sur lesquels ils veulent cibler leurs interventions. À partir de ces enjeux, les membres des axes seront invités à co-construire un nouveau projet ou identifier un projet déjà existant pour lequel il serait avantageux de soutenir. Pour chacun des projets identifiés, les membres des axes devront nommer un responsable du projet qui aura à compléter la fiche projet. Une fois la fiche complétée, le responsable du projet pourra la présenter aux autres membres de son axe en vue d'une bonification, si nécessaire.

Note : Les membres des axes peuvent proposer des modifications au projet, mais ne sont pas décisionnels sur les projets qui peuvent ou non être soutenus.

Documents requis

Pour soumettre un projet, les organismes doivent remplir le formulaire de dépôt de projet, qui sera rendu disponible aux responsables de projets identifiés par les axes. Il est recommandé d'accompagner ce formulaire de lettres d'appui provenant de partenaires impliqués dans le projet soumis. Ces lettres devraient mentionner le sujet du projet ainsi que le type de soutien de l'organisme partenaire.

Date limite

Les documents requis doivent être acheminés au plus tard le 15 juin 2018 à 17h. Les lettres d'appui peuvent être acheminées dans un deuxième temps, soit dans les deux semaines suivant le dépôt du formulaire de projet.

NOTE : Le dépôt de projet se fait sous réserve des sommes encore disponibles à la date du 15 juin 2018.

Processus de sélection des projets

Les membres du comité de coordination de MPA analyseront les demandes de financement à l'aide d'une grille d'évaluation dans laquelle une série de critères distincts aura été définie. Parmi les plus importants figurent la pertinence du projet ainsi que la nature des bénéficiaires anticipés par rapport au budget demandé. Le formulaire de dépôt de projet devra donc explicitement présenter les enjeux qui justifient les interventions et détailler les résultats attendus, tout en offrant une bonne ventilation budgétaire.

À la suite de ce processus d'évaluation, le comité verra à une attribution adéquate et équitable de l'enveloppe budgétaire pour chacun des axes. Ce processus d'analyse aura lieu du 18 juin au 6 juillet 2018.

NOTE : Les sommes non attribuées après ce dépôt de projet reviendront à MMS et pourront être utilisées pour les actions transversales décidées par le comité de coordination de MPA ou pour des opportunités d'actions en lien avec les priorités identifiées par les axes. Dans le cas échéant, les partenaires de l'axe concernés seront informés.

Le comité de coordination se réserve, en tout temps, le droit de financer un projet qu'il juge intéressant pour MPA et ses partenaires. Les principaux critères d'analyse de ces projets sont de pouvoir répondre rapidement à une opportunité, la pertinence et les retombées potentielles. Le comité de coordination peut également décider de bonifier un projet déposé par les partenaires d'un axe.

Soutien financier

Le financement accordé dans le cadre de ce dépôt de projet ne peut être considéré comme un financement récurrent (effet levier du financement). De plus, l'attribution de l'enveloppe est tributaire du nombre de projets acceptés, du montant demandé pour chacun des projets, ainsi que des sommes disponibles. C'est donc à l'organisme dépositaire du projet d'indiquer et de justifier la somme requise pour la réalisation du projet. Il est important de noter que la somme demandée pourrait être revue à la baisse par le comité de coordination.

Reddition de comptes

L'octroi de financement s'accompagne d'une entente qui formalise les livrables attendus, en conformité avec les livrables et les résultats qui ont été proposés dans le formulaire de dépôt de



projet et ceux proposés par le comité de coordination, lors de l'étape d'analyse des projets. L'attribution du versement s'accompagnera de suivis réguliers, réalisés par le coordonnateur de MPA, afin de s'assurer que la conformité de la mise en œuvre du projet. En plus de ces livrables, un bilan annuel devra être complété au plus tard pour le 30 avril 2019. Le versement final du financement sera conditionnel à la remise d'un rapport final et du bilan financier final du projet, à la satisfaction du comité de gestion de l'entente de MMS.

ANNEXE :

Les tableaux suivants résument les caractéristiques des projets admissibles et en précisent les critères:

CARACTÉRISTIQUES DES PROJETS ADMISSIBLES	
Approche environnementale	Physique, politique, économique ou sociale
Priorités	Priorités identifiées par les axes
Échelle d'action	Supra-locale, régionale ou suprarégionale

CRITÈRES DES PROJETS
<ul style="list-style-type: none"> • Le projet doit prendre en compte les principes directeurs inspirés de la charte de Toronto, notamment considérer les inégalités sociales de santé sur le territoire; • Le projet doit être pertinent avec une ou plusieurs priorités d'action identifiées par les axes; • Le projet doit agir favorablement sur les environnements (préciser sur quels environnements les actions sont susceptibles d'amener des changements); • Le projet doit démontrer comment sera évaluée l'atteinte des objectifs, en précisant notamment quels indicateurs et quels outils de mesure seront utilisés; • Le projet doit présenter un potentiel de maintien des effets dans le temps et leur transférabilité (qu'est-ce qui va rester); • Le projet doit se servir et utiliser l'expertise existante (données probantes, outils existants, documentation...); • Le projet doit être unique et ainsi éviter le dédoublage avec d'autres projets existants, en démontrant sa complémentarité avec les initiatives déjà présentes (positionnement par rapport aux projets existants des autres organisations); • Le projet doit présenter une ventilation budgétaire.